

Contrat local de santé

Angers Loire Métropole

2025/2029

Synthèse



Les priorités pour agir en faveur
de la santé des habitants

UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, C'EST QUOI ?

Le CLS est un **outil qui permet de mobiliser et de coordonner les acteurs du territoire d'Angers Loire Métropole** (institutions, professionnels de santé, associations...) autour de **dynamiques territoriales de santé**, en cohérence avec les priorités de santé définies au niveau régional (Projet régional de Santé).

Les objectifs :

- améliorer et préserver la santé des habitants,
- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité,
- créer des environnements favorables à la santé.

Une démarche :

- à l'écoute des besoins des habitants,
- contractuelle, stratégique, participative et partenariale,
- avec des objectifs prioritaires et un plan d'actions pluriannuel,
- portant sur l'ensemble des déterminants de la santé.

INTERACTION(S)

Coordonner, animer,
articuler et agir ensemble

Groupes de travail,
COPIL, COTECH

CONNAISSANCE(S)

Partager, promouvoir,
informer, sensibiliser

Actions de communications,
formation, annuaires

ACTION(S)

Soutenir, accompagner,
développer, conduire

Appel à projets,
co-financements, priorités

ÉVALUATION(S)

Mesures d'impact, bilans, indicateurs...

LES PRINCIPAUX CONSTATS DU PORTRAIT DE SANTÉ LOCAL :

Étude conduite par l'Observatoire régional de la santé sur le territoire d'Angers Loire Métropole – Janvier 2025.

Vue d'ensemble

- Une **situation sanitaire globalement favorable**, avec des indicateurs meilleurs que la moyenne nationale, notamment les taux de mortalité et de morbidité.
- Comme en France, **certaines pathologies progressent** (maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, obésité).
- **La prévention constitue un levier majeur**, une part significative des décès pouvant être évitée par ce biais (cancers, maladies cardiovasculaires ou respiratoires, morts violentes, ...).
- **Les besoins de santé sont élevés et en augmentation**, notamment du fait du vieillissement de la population.

L'offre de soins

Une offre de **soins de premiers recours présente dans la majorité des communes**, toutefois plus concentrée à Angers avec une deuxième couronne Est/Sud plus faiblement dotée.

En décembre 2023, **2 400 professionnels de santé libéraux** exercent sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Évolution des effectifs au cours des 10 dernières années :

- médecins spécialistes : **+ 20 %**
- sage-femmes : **+ 41 %**
- infirmiers : **+ 34 %**
- kinésithérapeutes : **+ 51 %**
- orthophonistes libéraux : **+ 43 %**

Les effectifs des **médecins généralistes** et des **chirurgiens-dentistes libéraux** sont restés relativement stables.

- Une progression à relativiser compte tenu du taux d'activité et du vieillissement de certains praticiens (cessations d'activités à venir pour départ en retraite).

Recours aux soins

Des déplacements importants pour l'accès aux soins, en particulier les habitants en dehors d'Angers. Le **non-recours aux soins dentaires** concerne 32 % de la population et environ 20 000 habitants n'ont pas de **médecin traitant**.

Inégalités sociales

Fin 2022, 14 % des habitants d'Angers Loire Métropole bénéficient de la **Complémentaire santé solidaire** (CSS), contre 22% à Angers.

Santé mentale

Les **troubles de santé mentale** sont fréquents : 1 habitant sur 8 est pris en charge pour des affections psychiatriques (2021). La situation s'est amplifiée ces dernières années dans un contexte anxiogène, comme partout en France.

En 2023, environ 250 habitants ont été hospitalisés après une **tentative de suicide**, avec une forte hausse chez les jeunes (+ 47 % entre 2020 et 2022).

Santé environnementale

Logements : le taux de précarité énergétique est inférieur aux moyennes régionale et nationale, mais près de la moitié des logements devra être rénovée énergétiquement d'ici à 10 ans.

Changement climatique : il convient de poursuivre la diminution des surfaces artificialisées pour soutenir la transition climatique et renforcer la résilience du territoire.

80 % de notre état de santé est lié à notre environnement physique et social, à nos habitudes et à nos conditions de vie.

LES ENJEUX DU CLS 2025-2029 :

- ✓ **Intégrer** et penser la **santé dans toutes les politiques publiques** pour une démarche territoriale globale (**stratégie**).
- ✓ Prendre en compte et **agir sur l'ensemble des déterminants de santé** : sociaux, environnementaux et sanitaires (**prévention**).
- ✓ **Mobiliser les acteurs** motivés et intéressés par la santé dans la **gouvernance** et par la **conduite de projets** (**coordination**).
- ✓ **Favoriser des actions** pour l'ensemble de la population, avec une attention pour **les plus vulnérables** et soutenir la **participation des habitants** (**accessibilité universelle**).
- ✓ **S'engager à conduire**, chaque année, **trois à quatre actions phares**, en cherchant à impacter le plus grand nombre d'habitants (**priorités - proximité**).
- ✓ **Expérimenter et partager** sur les territoires les bonnes pratiques et des actions pilotes (**innovation**).
- ✓ **Valoriser et faire connaître** les ressources mobilisables et les initiatives conduites sur le territoire (**communication**).

OBJECTIFS ET PRIORITÉS :



➤ *Les tableaux des pages suivantes présentent les objectifs et les actions prioritaires du CLS d'ALM selon des années de mise œuvre.*

Ces dates sont données à titre indicatif. Selon les besoins identifiés, l'actualité sur les territoires ou l'émergence d'une thématique prioritaire, des projets pourront être conduits à des dates antérieures à celles indiquées.

Le Comité de pilotage définira précisément et annuellement, les priorités à conduire.

Des groupes de travail seront animés autour d'actions et de problématiques spécifiques relatives aux 4 orientations majeures du CLS, à savoir : la santé environnementale, l'accès à la santé, la prévention, l'éducation et la promotion de la santé et la santé mentale.



SANTÉ ENVIRONNEMENTALE / URBANISME

Publics cibles : les habitants et spécifiquement les personnes en situation de vulnérabilité, de précarité, de handicap.

Acteurs – partenaires : ARS, préfecture, collectivités, associations, etc.

Ressources – dispositifs : plan régional santé environnement, schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal, plan d'adaptation au changement climatique, plan d'action qualité de l'air, plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, plan climat air énergie territorial, plan de prévention du bruit dans l'environnement, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, contrat de ville « quartiers 2030 », etc.

Objectifs

Prévenir les risques :

- Maladies vectorielles, espèces envahissantes
- Fortes chaleurs
- Crises sanitaires

2026

Sensibiliser la population à vivre dans un habitat favorable à leur santé :

- Réduction du bruit
- Qualité de l'air
- Pollutions intérieures (perturbateurs endocriniens...)
- Risques d'accidents de la vie courante (chutes...)
- Précarité énergétique
- Maintien et adaptation domicile, répit aidants

2027

Favoriser des aménagements et des lieux favorables à la santé :

- Zones de calme, de ressourcement
- Végétalisation, désartificialisation des espaces urbains
- Accès à l'eau
- Observatoire, études d'impact en santé
- Accessibilité universelle, balades urbaines
- Rénovation établissements publics (écoles, crèches...)
- Formation des aménageurs, urbanisme et santé

2028



ACCÈS À LA SANTÉ / PARCOURS DE SOINS

Publics cibles : les habitants, les patients, les publics vulnérables.

Acteurs – partenaires : ARS, Centre hospitalier universitaire d'Angers, Assurance maladie, Unions régionales des professionnels de santé, établissements et services sociaux et médico-sociaux, Communauté professionnelle territoriale de santé, équipes de soins primaires, Maison de santé pluriprofessionnelle, centres de santé polyvalents, Maison France services, collectivités, associations (CLCV...), ...

Objectifs

Développer l'offre de soins et les collaborations :

- Diagnostic, implantation des professionnels, cartographie
- Facilitation installation de professionnels, centres de santé
- Exercices coordonnés, équipes de soins primaires
- Innovation pour le recours aux soins (téléconsultation...)
- Collaborations ville / hôpital
- Parcours de santé complexes
- Conférence des acteurs de la santé

2026

Favoriser l'accès à l'information en santé, aux droits et aux soins :

- L'usage du numérique en santé, accessibilité
- Médiation en santé, aller vers (PMI, PASS...), pair aidance
- Déplacements et mobilités vers les lieux de soins
- Interprétariat pour les publics allophones
- Enquêtes en santé, auto-évaluation des populations

2027

Soutenir et contribuer à l'attractivité, la recherche et à l'innovation en santé :

- Vulgarisation et diffusion recherches en santé
- Valorisation des métiers du soin
- Expérimentations et projets d'innovation inter filières

2028



PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Publics cibles : tout public (familles, seniors, jeunes, parents, enfants, actifs).

Acteurs – partenaires : associations (ALIA, Addictions France...), Éducation nationale, Protection maternelle et infantile, Maison des Adolescents, Service de Santé Universitaire, Promotion santé, Institut interrégional pour la santé, Institut de cancérologie de l'Ouest, centres communaux d'action sociale, collectivités, etc.

Ressources – dispositifs : Projet éducatif territorial, Projet alimentaire territorial, Programme de réussite éducative, Schéma départemental de l'autonomie, de l'enfant et de la famille, les conventions territoriales globales, etc.

Objectifs

Soutenir le déploiement des compétences psychosociales :

- Littératie, compréhension de l'information en santé
- Éducation à la vie affective et sexuelle, violences sexistes
- Impacts comportements à risques, harcèlement...

2026

Aider à prévenir les addictions :

- Interdits protecteurs, conduites à risques, écrans
- Éducation thérapeutique
- Repérage précoce (alcool, tabac, cannabis)
- Soutien aux parentalités

2026

Développer la prévention et la promotion de la santé :

- Les bonnes pratiques en santé, kits de communication
- Vaccinations, dépistage (cancers...)
- Repérage des fragilités (audition, vision, mémoire...)
- Référents santé et inclusion

2027

Promouvoir l'activité physique, sportive et une alimentation saine :

- « Marchabilité », mobilités douces, signalétiques
- Recensement des lieux de pratiques sportives et adaptés,
- Recommandations de l'Organisation mondiale de la santé
- Accès aide alimentaire, alimentation équilibrée et durable

2028



SANTÉ MENTALE

Publics cibles : les personnes en souffrance psychique, les aidants.

Acteurs – partenaires : Centre de santé mentale angevin (CESAME), Centre hospitalier universitaire d'Angers, associations (UNAFAM...), collectivités, établissements et services sociaux et médico-sociaux, bailleurs, etc.

Ressources – dispositifs : Projet territorial de santé mentale, Centre ressources handicap psychique, Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale, etc.

Objectifs

Favoriser l'information aux droits et aux soins, sur la santé mentale :

- État des lieux, annuaires, lieux ressources, outils d'information
- Faire réseau avec les acteurs de la santé mentale
- Formations (PSSM, agents d'accueil, de l'espace public...)
- Sensibilisation sur les déterminants de la santé mentale
- Aller vers (public grande précarité...)
- Dépistage, repérage, prévention précoce (jeunes, suicide...)

2026

Renforcer la coordination des acteurs et les réseaux pour les pérenniser :

- Prise en charge multisectorielle, offre de soins globale
- Cellules de veille, de crise, situations préoccupantes
- Identification, consolidation des réseaux
- Espaces d'échanges, partage de pratiques

2027

Favoriser l'accès à des logements aux personnes en souffrance psychique :

- Retours à domicile des patients
- Logements adaptés
- Régulation situations complexes dans habitat public, privé

2028

Les partenaires ont approuvé et signé le contrat local de santé le 9 décembre 2025



**l'Assurance
Maladie**

Maine-et-Loire



Coordinateur du contrat local de santé d'Angers Loire Métropole :

Direction Santé Publique de la Ville d'Angers
2 bis, rue des Ursules, 49020 Angers

02 41 05 44 16

coordination.CLS@angersloiremetropole.fr

